

1881 – PROJET de CREATION de la COMPAGNIE de POMPIERS de SOSPEL

En hommage au Capitaine Roger PASQUIER, Chef de Centre de 1981 à 2005

D'abord, un peu d'histoire :

SOSPELLO... Grâce à sa position stratégique sur la route du sel vers le Piémont, cette superbe cité fut, à l'aube du XIII^{ème} siècle, la seconde ville du comté de Nice totalisant jusqu'à 6000 âmes.

Provençale, son importance en avait déjà fait, en 1258, le siège de la viguerie de « Vintimille-Val-Lantosque » avant son passage à la Savoie en 1388.

Le rayonnement de cette ville, siège secondaire de l'Evêque de Vintimille, en ces premières années 1700 est extraordinaire : 4 confréries, 4 couvents avec un collège pour les écoles, un collège d'avocats, un de notaires, 40 docteurs, un juge ordinaire, un préfet qui jugeait en seconde instance et surtout « l'Accademia degli Occupati » seule académie d'érudits du Comté qui regroupera en 1718 jusqu'à 40 dignitaires : nobles, magistrats, bourgeois, membres du Clergé dont certains académiciens habitaient Turin , Rome, Naples, Palerme, avec aussi, quelques Français comme le recteur de l'université de Valence, l'inquisiteur général d'Avignon, le Président au Parlement de Provence à Aix.

Occupée par les troupes révolutionnaires du Général d'Anselme rentrées dans le comté en 1792, puis intégrée à l'arrondissement français de Monaco, SOSPELLO retrouvera la Maison de Savoie en 1814.

C'est au moment du rattachement à la France de 1860 que SOSPELLO deviendra SOSPEL.

Le patrimoine culturel, religieux, architectural et militaire de cette ville mérite un détour certain.

Quelques fléaux :

Aujourd'hui, hiver 2005... L'épisode pluvio-neigeux que nous venons de traverser n'est qu'une répétition de l'histoire... Jugez plutôt :

- 29 prairial an 12 (juin 1804) le sous-préfet de Monaco demande au Maire de Sospello un état sur lequel « *doivent être portés les propriétaires qui ont essuyé la perte totale de leur bien tout ou en partie comme éboulement, arbres déracinés. Quant à la perte des olives et autres fruits occasionnée par les eaux, il ne doit en être fait mention* ».

J'ai découvert grâce à ces quelques documents que la toute jeune République attribuait déjà des secours pour les fléaux calamiteux et pour les incendies.

- 17 messidor an 12 (juillet 1804), le maire écrit à Monsieur Chassepot de Chaplaine, sous-préfet de Monaco « *Un grand orage accompagné d'une grêle furieuse survenue le 28 prairial dernier a emporté sur un quart de ce territoire la récolte de cette année. Les habitants qui ont essuyé ce malheur sollicitent au près de moi un dégrèvement sur leur contribution foncière (...) une cinquantaine d'habitants a été totalement privée du revenu et produit de toute espèce. (...) Un brouillard marin a desséché en peu de jours nos récoltes qui produiront à peine le double ou le tiers de l'ensemencé* ».

On retrouve encore traces de tempêtes de grêle dévastatrice en 1808 et 1809.

- 14 octobre 1810, le maire écrit à M. le Préfet pour un incendie « *Nous, étant accourus au tocsin annonçant que le feu avait pris en quelque quartier de la ville et instruits que le feu par un malheureux accident était mis aux maisons de Joseph Pignon et Nicolas Pellegrin de cette ville* ».

La suite du courrier expose les deux heures de lutte pour juguler l'incendie, l'évaluation des dégâts et surtout la précarité dans laquelle se trouvaient plongées ces deux familles totalisant 8 enfants dont 6 en bas âges. La réponse de M. le Préfet, qui soulignera que ce feu de toiture avait pour origine un stockage de paille et bois, sera fort adroite... « *Je vois avec satisfaction que la gendarmerie, les gens de l'art ou en général vos administrés ayant concouru par leur zèle, à rendre efficaces les soins (...) pour prévenir de plus grand malheur. Je ne laisserai pas ignorer à l'autorité supérieure cette conduite louable mais là même de l'informer de la véritable cause, quoique fortuite, qui a causé l'incendie. Je ne doute pas que votre sage prévoyance ne vous aye porté à voir là une imprudence quelconque ou même contravention aux lois de police qui prévoient les précautions à suivre pour prévenir les dangers du feu.* »

L'administration Sarde est, elle aussi, riche en écrits : lettre pour prévenir les incendies de bois et forêts en septembre 1824, secours alloués par l'intendant général de Nizza le 3 mars 1825, enquête sur l'incendie de la propriété Sicard en février 1836 et circulaire sur les secours pour inondations du 29 décembre 1857.

La délibération du 21 février 1881 :

Le registre des délibérations du conseil municipal de Sospel nous précise « *Le conseil s'étant proposé de faire achat de deux pompes à incendie aussitôt que la commune pourra avoir le local nécessaire pour les remiser. (...) A délibéré à l'unanimité de prier Monsieur le Préfet pour qu'il veuille bien accorder l'autorisation pour la formation d'une compagnie de sapeurs pompiers dans cette commune. Les hommes qui pourraient être au nombre de cinquante seront appelé à former ce corps seront recrutés au moyen d'engagements volontaires et de préférence parmi ceux qui auront satisfait à la loi militaire et anciens soldats.* »

L'histoire aurait pu s'arrêter là...

Et bien Non ! ...

La préfecture timbra le 5 avril 1881 un superbe document émanant de la mairie de Sospel « *devis estimatif pour la construction d'un bâtiment à affecter à la remise des pompes à incendie et ses accessoires et au prétoire de la justice de paix.* »

Alors imaginons cette bâtisse à deux étages « *place st Pierre à droite de la route départementale n°4* », et savourez quelques détails : « *carrelage en briques hexagones de Marseille pour entrée et paliers des escaliers, marches en ardoises de 0,03m d'épaisseur mises en plan, pavage en petites pierres pour le magasin des pompes, pavage en briques carrées pour le poste ou logement de gardien, plafond en briques creuses formant voûte entre poutres en fer, toiture en tuiles plates, 18 persiennes et deux portes d'entrée.*

Montant estimé : 25.500 francs... »

Le procès-verbal d'adjudication du 18 juillet 1881 verra l'attribution du chantier à Monsieur DONATO Marc Aurèle, « *maître maçon, domicilié à Sospel* » qui emporta le marché sur ses trois autres concurrents par la simple phrase qui concluait sa soumission écrite « *M'engage à exécuter les dits travaux moyennant un rabais de « catorze » francs et cinquante cinq centimes pour cent* ».

Le Capitaine Roger PASQUIER :

Ce petit travail de recherche j'ai décidé de l'entreprendre pour rendre hommage à un Chef de centre peu ordinaire qui, devant une foule nombreuse, fit valoir ses droits à la retraite le 11 février 2005 au terme de 40 ans au service des autres.

Entré, sapeur volontaire à Sospel le 23 avril 1965, l'Adjudant PASQUIER prit les fonctions de Chef de Corps en 1981.

Avant la remise de la médaille de la Ville de Sospel par M. le maire, conseiller général, notre patron, M. le Colonel BAUTHEAC retraça l'exemplaire carrière du Capitaine PASQUIER en soulignant que Roger était devenu « le Chef » en 1981, tout juste pour les cent ans de la délibération visant à la création de la compagnie.

Et les applaudissements sans fin d'une assistance qui se leva pour toi, mon vieux Roger, m'ont rappelé les grands soirs d'opéra lorsque l'oeuvre est parfaite.

Comment ne pas souligner cette ambiance familiale, paternellement insufflée par le Chef qui promettait à tour de bras « des pastissons » sans heureusement trop en donner...

Comment passer sous silence cet autre engagement, l'aide humanitaire : récolte de jouets, vêtements, denrées, que les épouses triaient patiemment à l'étage de cette antique caserne, bâtiment militaire des années 1900 désaffecté depuis bien longtemps, puis que tu partais, au sein d'une équipe, livrer loin, là où les caprices de Dame Nature ou la folie des hommes provoquent désespoir et misère : Vaison, Nîmes, Roumanie, Maroc, Pologne, le cœur de l'Italie. Que de voyages pour « un sacré Monsieur » bien trop humble pour afficher les diplômes et médailles comme ceux délivrés par le Ministère italien de l'Intérieur en septembre 1997.

Et puis, quel pompier harassé, les soirs de grandes manœuvres, pourrait oublier l'arôme sans pareil de tes « pâtes daube »... autre facette de tes talents certains...

2004 vit l'inauguration de la nouvelle caserne de Sospel, aboutissement d'un long travail de fond pour ce « Chef » hors du commun.

Alors voilà sobrement présenté Roger PASQUIER, distributeur de « pastissons virtuels », gaillard d'un bon 1,80 m et d'un petit quintal, avec les qualités de cœur et d'altruisme qui forgent les différences entre les hommes grands et les grands hommes.

Et lorsque j'écoute une chanson de LAAM : « *tu es d'un chemin* » (paroles et musique de M. J.J. Goldman) qui se conclue par :

« Nos anciens, notre passé, sont nos trésors, notre fierté, ceux qui nous montrent le chemin »

C'est à toi que je pense... Jeune retraité !

Avec mon incommensurable respect.

Alain BERTOLO

Mars 2005